

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 03 FEVRIER 2025

Le 03 février 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, DUBOIS Marie-Odile, EVERAERE Didier, FARYS Béatrice, Adjoint ; FONTANIVE Bernard, DEPIAT Martine, MORAND Michèle, POISSON Jean-Christophe, FEDOROFF Michel, GUYOT Stéphanie, conseillers

Excusés : FORESTIER Sylvain, LEROUX Damien, MARTIN Magali,

Quorum : 11/14

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 27/01/2025

Séance ouverte à 19h20.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13/01/2025
2. Mise à jour du tableau des emplois
3. Urbanisme
 - a. Compte-rendu de la commission
 - b. Exercice du droit de préemption urbain (DPU)
4. Voirie, projets
5. Patrimoine
 - a. Cession Commune / DURET
6. Vie locale, vie scolaire/périscolaire
7. Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération
8. Questions diverses

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 13/01/2025

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – Mise à jour du tableau des emplois

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant qu'il appartient au seul conseil municipal de régler l'organisation des services communaux ; sous cette rubrique figure la fixation de la durée hebdomadaire du travail (CE, 10 octobre 1990, *Commissaire de la République de Seine-et-Marne*, n° 63761).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De modifier** comme suit le tableau des emplois : création d'un emploi non permanent d'agent technique polyvalent en contrat d'apprentissage au sein du service technique.

3 – Urbanisme

a - compte-rendu de la commission du 30/01/2025

CU 074 062 2500001 : Sur les parcelles AD 1324, 1325, 1463. Route d'Annecy.

CU 074 062 2500002 : Sur la parcelle AB 612. 860 route de DOUCY.

DP 074 062 2500002 : Sur la parcelle AE 708. 164 route de Ferramant. Pose de 16 panneaux photovoltaïques sur la toiture.

DP 074 062 2500003 : Sur la parcelle AD 1141. 184 route de l'Eglise. Construction d'une piscine de 8m x 4m.

DP 074 062 2500004 : Sur la parcelle AD 1394. 367 route des Couvettes. Construction d'une piscine en bois semi-enterrée de 5.55 m x 3m.

DP 074 062 2500005 : Sur la parcelle AB608. 1038 route de Lécy. Installation de 14 panneaux photovoltaïques sur la toiture.

DIA n°01/2025 SCI SAUTIER/SCCV BEDIERE : Sur les parcelles AD 1324, 1325, 1463, 1484 route d'Annecy, 1 530 000 €.

Pas de préemption.

DIA n°02/2025 NGASSA/JOLY : Sur les parcelles AE 688, 690, 650, 237 route de Ferramant, habitation, 570 000 €.

Pas de préemption.

b – exercice du droit de préemption

i – DIA n°01/2025 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°01/2025 a été reçue en mairie le 17/01/2025 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AD n°1324, n°1325, n°1463 (consistant en terrain bâti d'une surface de 3 018 m², usage commercial) ;
- que le prix de la vente est de 1 530 000,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AD n°1324, n°1325, n°1463.

ii – DIA n°01/2025 :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que :

- la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) n°02/2025 a été reçue en mairie le 17/01/2025 ;
- qu'elle concerne la vente des parcelles cadastrées section AE (consistant en une maison à usage d'habitation) :
 - n°688 (7 m²), n°690 (613 m²),
 - et n°650 (540 m²) à titre indivis,
- que le prix de la vente est de 600 000,00 Euros (avec en plus une commission de 30 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur) ;

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ ***De ne pas exercer*** son droit de préemption sur la vente des parcelles cadastrées section AE n°688, n°690 et n°650.

4 – Voirie/grands projets

- Radar pédagogique déplacé route de Doucy,
- Travaux eaux pluviales route de Doucy terminés,
- Démarrage des travaux eaux pluviales route des Tavernettes,
- Travaux à prévoir route de l'Eglise pour régler le problème d'écoulement des eaux pluviales,
- Route des Couvettes : étudier la question du stationnement le long de la route.

5 – Patrimoine

a – cession Commune / DURET Giles

Le Conseil municipal,

Considérant le plan de division établi par le Cabinet GEODE, géomètre (joint à la présente délibération) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- **De céder** les parcelles cadastrées section AC n°586, n°589, n°699, n°701 et n°703 :
 - selon la division telle qu'établie dans le plan ci-joint,
 - au prix de 100,00 Euros le m²,
 - à Monsieur DURET Gilles.
- **D'autoriser** le Maire à accomplir toutes les formalités relatives à cette cession.

b – divers :

- projet de micro-cèche : avis favorable pour le projet qui doit s'implanter impasse de la Bedière,
- projet maison VULLIET (RD 1203) : réunion avec le Conseil départemental le 13/02/2025,
- presbytère : les travaux d'installation d'une ventilation sont terminés,
- mairie : les travaux avancent conformément au calendrier prévisionnel.

6 – Vie locale, vie scolaire/périscolaire

- réunion CCAS pour préparer le Repas des Aînés qui aura lieu le dimanche 13 avril 2025,
- projet de boîte à livres dans l'abribus de Doucy : contact pris avec Grand Annecy qui gère les abribus,
- jumelage : des élèves de Martinet viennent au plateau des Glières en mars,

7 - Intercommunalité : Grand Annecy Agglomération (toutes les informations sur www.grandannecy.fr)

8 - Questions diverses

La séance est levée à 20h45.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire



La Secrétaire de séance,
Michèle MORAND, Conseillère